

## NOTE

### *Anima ecclesiae* chez saint Augustin

Saint Augustin, s'est-on souvent demandé, n'aurait-il pas proposé l'équivalent de la distinction entre *corps et âme* qui a joué pendant longtemps un grand rôle dans la question de l'appartenance à l'Église et l'interprétation de l'axiome *extra ecclesiam nulla salus*. On sait que saint Robert Bellarmin en appelle à lui dans ses *Controverses* : « Il faut observer aussi avec saint Augustin, dans le compte rendu abrégé de la Conférence du troisième jour, que l'Église est un corps vivant où il y a un corps et une âme. L'âme de l'Église se compose des dons intérieurs du Saint Esprit, comme la foi, l'espérance et la charité ; le corps consiste dans la profession de la foi et la participation aux sacrements<sup>1</sup>... ».

On a depuis longtemps remarqué que le *Compte rendu abrégé* de la Conférence contradictoire de Carthage (411) ne comporte rien de net en ce sens, ce qui n'empêche pas les commentateurs ou les éditeurs de renvoyer à l'un ou l'autre passage où ils croient reconnaître l'idée<sup>2</sup>. Rares sont probablement aujourd'hui ceux qui verraient dans la position de Bellarmin un simple développement de celle d'Augustin et qui consentiraient à écrire que « l'enseignement attribué à cette section du *Breuius collationis* est présent de fait, dans ce document, au moins d'une façon implicite<sup>3</sup> ». P. Batiffol, en se référant à Th. Specht, penchait encore pour cette interprétation : « Augustin, peut-on dire, entrevoit la doctrine de l'âme de l'Église, cette âme à laquelle se rattachent les saints que Dieu sanctifie sans qu'ils appartiennent au corps visible de l'Église. Le champ d'action de la grâce divine, en effet, ne coïncide pas avec l'âme de la *Catholica*, il la déborde de toutes parts pour atteindre l'humanité entière. (...) Mais la doctrine de l'âme de l'Église n'est pas une doctrine dans laquelle pouvait se complaire le docteur qui, combattant le schisme donatiste, a tant appuyé sur la nécessité de l'Église visible et de la *communio sacramentorum*<sup>4</sup>. » Fr. Hofmann donnait pour sa part une réponse plus ferme : « Augustin ne peut pas plus penser à l'appartenance inconsciente d'un adulte au Corps du Christ, à l'âme de l'Église, qu'à une *fides implicita* au Médiateur et à son œuvre<sup>5</sup> ». Y. Congar pouvait affirmer plus récemment, à bon droit lui aussi, croyons-nous : « L'idée d'une 'âme de l'Église' ; telle

---

1. Robert BELLARMIN, *Disputationes de controuersiis christianae fidei aduersus huius temporis haereticos, Controu. de conciliis*, III, 2, dans *Opera omnia*, Paris, Vivès, t. II, 1870, p. 318 : « Notandum est ex Augustino in breuiculo collationis, collat. 3. Ecclesiam esse corpus uiuum, in quo est anima et corpus, et quidem anima sunt interna dona Spiritus Sancti, Fides, Spes, Charitas, etc. Corpus sunt externa professio fidei et communicatio sacramentorum. Ex quo fit, ut quidam sint de anima et de corpore ecclesiae... Rursum aliqui sint de anima, et non de corpore... Denique, aliqui sint de corpore, et non de anima... »

2. Cf. J. DE LA SIERVÈRE, *La théologie de Bellarmin*, Paris, 1909, p. 170 ; J. HAMER, *L'Église est une communion*, Paris, 1962, p. 89.

3. J.-C. FENTON, *The Catholic Church and Salvation in the Light of Recent Pronouncements by the Holy See*, Westminster, Maryland, 1958, p. 176.

4. P. BATIFFOL, *Le catholicisme de saint Augustin*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1920, vol. I, p. 250 ; il reste que Batiffol aura joué un rôle décisif pour ramener les interprètes catholiques à une approche moins apologetique, à propos de la doctrine augustinienne sur la nécessité de l'Église.

5. Fr. HOFMANN, *Der Kirchenbegriff des hl. Augustinus in seinen Grundlagen und in seiner Entwicklung*, Munich, 1933, pp. 222, 229 ; cf. p. 212, où le problème est clairement posé.

qu'on la lui (à Augustin) a parfois attribuée, n'est pas de lui. Pour lui, on a l'Esprit du Christ parce qu'on est dans son corps<sup>6</sup>. »

Voilà pour la doctrine, mais qu'en est-il de la terminologie ? Th. Specht s'était d'abord aventuré à qualifier d'augustinienne l'expression « âme de l'Église ». Il n'apportait pas de preuves à l'appui et fut repris, en cela, par Batiffol<sup>7</sup>. S. J. Grabowski est revenu là-dessus. Pas plus que *corpus ecclesiae* (pourtant d'origine paulinienne), *anima ecclesiae* ne se trouverait littéralement dans saint Augustin : « L'évêque ne parle jamais de l'âme en rapport avec l'Église qui comporte pour lui une connotation externe, mais en rapport avec le Corps mystique qui comporte une connotation interne<sup>8</sup>. » On trouve chez Augustin *anima corporis Christi* pour désigner le Saint Esprit, mais on ne rencontrerait donc jamais chez lui *anima ecclesiae*<sup>9</sup>.

Il n'est rien de plus dangereux que d'affirmer d'un auteur aussi abondant que saint Augustin qu'il n'a jamais utilisé telle ou telle formule. Il suffit, pour avoir tort, d'un seul malencontreux exemple. C'est ce qui se produit dans le cas présent. Entendons-nous bien. Nous ne cherchons pas du tout à soutenir que la doctrine bellarmينية du corps et de l'âme de l'Église se trouvait déjà dans saint Augustin, mais simplement à établir que ce dernier a explicitement parlé de l'âme de l'Église (*anima ecclesiae*). Il n'est besoin que de citer les textes suivants :

*Enarr. in ps. 9, 6* : « siue homo dicat Deo : *Sedisti super thronum qui iudicas thronum, qui iudicas aequitatem, animam suam thronum eius appellans...* ; siue ANIMA ECCLESIAE iam perfecta et sine macula et ruga, digna scilicet occultis Filii<sup>10</sup>... »

*Enarr. in ps. 66, 4* : « Dicitur enim ecclesiae : *Nisi cognoueris temetipsam (Cant. 1, 7). Quid est hoc ? Nisi cognoueris ad imaginem Dei te factam. O ANIMA ECCLESIAE pretiosa, redempta sanguine Agni immaculati, adtende quanti ualeas ; quid pro te datum cogita*<sup>11</sup>. »

On notera qu'aux deux endroits, à une vingtaine d'années d'intervalle, l'acception est sensiblement la même. *Anima ecclesiae* paraît signifier l'Église, en sa réalité la plus élevée et la plus parfaite ; celle-ci est qualifiée de *pretiosa* et de *perfecta*, et dans les deux cas le contexte sert à mettre en relief sa dignité, en tant que purifiée dans le sang de l'Agneau<sup>12</sup>. Ce serait forcer la note que de faire sortir de là toute la théorie de Bellarmin, mais ce dernier, en soulignant l'aspect intérieur de l'Église ne laisse-t-il pas son *anima ecclesiae* dans la ligne de celle d'Augustin ?

Émilien LAMIRANDE, O.M.I.,  
Université Saint-Paul (Ottawa).

6. Y. CONGAR, *Sainte Église*, Paris, 1963, p. 438 ; S.-J. GRABOWSKI, *The Church, An Introduction to the Theology of St. Augustine*, Saint Louis, 1957, pp. 280-281.

7. Th. SPECHT, *Die Lehre von der Kirche nach dem hl. Augustin*, Paderborn, 1892, p. 39 ; cf. P. BATIFFOL, *op. cit.*, vol. I, p. 250.

8. S.-J. GRABOWSKI, *op. cit.*, pp. 281-282.

9. Sur le Saint Esprit comme âme du Corps du Christ, cf. S. TROMP, *De Spiritu Sancto anima Corporis Mystici*, Rome, 1952, pp. 35-52 ; A.-M. POPPI, *Lo Spirito Santo e l'unità del Corpo mistico in Sant'Agostino*, Rome, 1955, pp. 43-56 ; ce dernier reprend, p. 45, les affirmations de Grabowski relativement à la terminologie augustinienne.

10. Dans CC 38, 61 ; l'homélie est de 392.

11. Dans CC 39, 861 ; l'homélie est de 412.

12. La similitude des deux textes semble exclure des doutes d'ordre textuel, bien qu'il ne s'agisse que de sténographies. Signalons par curiosité, un passage où Augustin joue sur le mot âme ; dans la cité future, composée de beaucoup d'âmes, on n'aura qu'un cœur et qu'une âme : « *Sed quoniam ex multis animis una ciuitas utra est habentium animam unam et cor unum in Deum...* » (*De bono coniugali*, 18, 21 ; éd. Zycha, CSEL 41, 214).